

PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Service de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle Environnement et Procédures Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Autorisation et protection des sources de Hount de Negro, d'Argados, de l'Homme, du Clot de Tarbes et du Turon des Vaches au profit de la commune de Bagnères de Bigorre

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique unique est ouverte sur le territoire des communes de Bagnères-de-Bigorre, d'Asté et de Campan, **du lundi 27 août 2018 à 13h30 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018 à 12h**, au titre des procédures suivantes :

- autorisation au titre de la loi sur l'eau, prévue par le code de l'environnement
- autorisation d'utilisation de l'eau potable en vue de la consommation humaine au titre du code de la santé publique,
- de déclaration d'utilité publique en vue de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes associées pour les captages de Hount de Negro, d'Argados, de l'Homme, du Clot de Tarbes et du Turon des Vaches,
- parcellaire.

Toute information sur ce dossier pourra être demandée auprès de la Délégation départementale Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie - Place Ferré - BP 1336 - 65013 Tarbes Cedex 9 - Tél. 05 62 51 79 79 - ars-oc-dd65-pgas@ars.sante.fr - contact M. Yannick DURAN.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant notamment le dossier de déclaration d'utilité publique et d'autorisation de captage, l'avis de l'autorité environnementale, l'étude d'impact et l'état parcellaire, aux mairies de Bagnères-de-Bigorre, d'Asté et de Campan, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le public pourra également le consulter et le télécharger sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : www.hautes-pyrenees.gouv.fr (rubrique « consultation du public » – sous-rubrique « enquêtes publiques en cours »). Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public la mairie de Bagnères de Bigorre, 28 place des Vignaux, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (à partir du 27/08/18, 13h30 jusqu'au 28/09/18, 12h). Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier, auprès de la préfecture (Pôle Environnement et Procédures Publiques – Place Ch. de Gaulle – 65013 Tarbes cedex 9) dès la publication de l'avis d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert en mairies de Bagnères-de-Bigorre, d'Asté et de Campan ou les adresser, par écrit, à M. Jean-Claude LASSARRETTE, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Pau, au siège de l'enquête fixé à la mairie de Bagnères-de-Bigorre (65200) ou par voie électronique à l'adresse : pref-5sources-BB@hautes-pyrenees.gouv.fr en inscrivant en objet du courriel « observations enquête captage AEP de Hount de Negro, d'Argados, de l'Homme, du Clot de Tarbes et du Turon des Vaches ». Les pièces éventuellement jointes aux messages ne peuvent excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel seront annexées au registre de la mairie siège d'enquête et consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse précitée. Ils seront recevables à partir de la date d'ouverture d'enquête, soit le 27 août 2018, 13h30, jusqu'à l'heure de fermeture du siège de l'enquête, soit 12h, le 28 septembre 2018. Les observations émises en dehors de cette période ne seront pas prises en compte.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie :

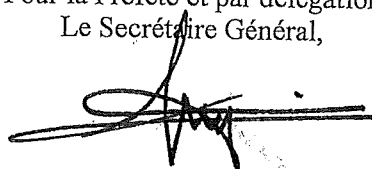
- de Bagnères de Bigorre, le lundi 27 août 2018 de 13h30 à 16h30 et le vendredi 28 septembre 2018 de 9h à 12h,
- d'Asté, le mercredi 12 septembre 2018 de 16h à 19h,
- de Campan, le lundi 17 septembre 2018 de 9h à 12h.

Dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, il remettra son rapport et ses conclusions motivées sur le projet. Toute personne pourra en demander communication à la Préfecture (Pôle Environnement et Procédures Publiques - Place Ch. de Gaulle - 65013 Tarbes cedex 9) et en prendre connaissance, pendant un an, en mairies de Bagnères-de-Bigorre, d'Asté et de Campan, et sur le site internet des services de l'Etat (sous-rubrique « historique des enquêtes clôturées »).

A l'issue de la procédure, la Préfète des Hautes-Pyrénées se prononcera par arrêtés, sur l'autorisation, au titre de la loi sur l'eau pour les IOTA, prévue aux articles L 214-3 et suivants du code de l'environnement, sur l'utilité publique des travaux de l'instauration des périmètres de protection autour des captages avec l'institution des servitudes associées au titre du code de la santé publique.

Tarbes, le 13 JUIN 2018

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Samuel BOUJU